

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 12 octobre 2010 portant dissolution
de la brigade territoriale de Roubaix (Nord)**

NOR : IOJ1023916A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Roubaix (Nord) est dissoute à compter du 1^{er} décembre 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Haubourdin et Seclin (Nord) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Haubourdin et Seclin exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 octobre 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales et par délégation :

Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Haubourdin	Armentières Capinghem Emmerin Englos Ennetières-en-Weppes Faches-Thumesnil Haubourdin Houplin-Ancoisne Houplines La Chapelle-d'Armentières La Madeleine Lambersart Lesquin Lezennes Lille Lomme Lompret Loos Marquette-lez-Lille Mons-en-Barœul Noyelles-lès-Seclin Pérenchies Prêmesques Ronchin Saint-André-lez-Lille Seclin Sequedin Templemars Vendeville Villeneuve-d'Ascq Wattignies	Armentières Bondues Bousbecque Capinghem Comines Croix Englos Ennetières-en-Weppes Halluin Haubourdin Houplines La Chapelle-d'Armentières La Madeleine Lambersart Lille Linselles Lomme Lompret Marcq-en-Barœul Marquette-lez-Lille Mons-en-Barœul Mouvaux Neuille-en-Ferrain Pérenchies Prêmesques Roncq Roubaix Saint-André-lez-Lille Sequedin Tourcoing Wambrechies Wasquehal Wattrelos Wervicq-Sud
Roubaix	Bousbecque Comines Halluin Leers Linselles Neuille-en-Ferrain Roncq Roubaix Tourcoing Wattrelos Wervicq-Sud	(dissolution)

Seclin	Bondues Croix Forest-sur-Marque Hem Lannoy Lys-lez-Lannoy Marcq-en-Barœul Mouvaux Toufflers Wambrechies Wasquehal	Emmerin Faches-Thumesnil Forest-sur-Marque Hem Houplin-Ancoisne Lannoy Leers Lesquin Lezennes Loos Lys-lez-Lannoy Noyelles-lès-Seclin Ronchin Seclin Templemars Toufflers Vendeville Villeneuve-d'Ascq Wattignies
---------------	---	---